



Avis rétention de permis

Par **corinnecchr**, le **25/05/2016** à **09:43**

Bonjour,

Je me suis fais contrôler pour alcoolémie (0,49 mg/l d"air expiré) devant ma porte, j'étais déjà sorti du véhicule et je viens de me rendre compte que sur l'avis de rétention du permis l'adresse du contrôle est totalement erronée (rue, ville). Puis-je contester ? De plus le gendarme m'a rappelé pour passer une audition, à quoi cela sert-il et à quoi je dois m'attendre ?

Merci.

Par **aleas**, le **25/05/2016** à **11:23**

Bonjour,

Ce genre d'erreur sur l'avis de rétention n'a aucune incidence sur la validité du contrôle.

L'audition sera sans doute pour vous notifier l'arrêté du préfet, attendez vous à 6 mois de suspension, car 0,49 à l'éthylomètre équivaut à 0,98 gramme d'alcool dans le sang.